



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0383

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Site de l'ancien établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) 18, rue de la République - Transfert des unités voirie mobilité patrimoine, voirie mobilité exploitation informatique et voirie qualité laboratoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0383**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Site de l'ancien établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) 18, rue de la République - Transfert des unités voirie mobilité patrimoine, voirie mobilité exploitation informatique et voirie qualité laboratoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'ancien établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) situé 18, avenue de la République à Vénissieux, acquis par la Communauté urbaine de Lyon en 1984, a depuis fait l'objet de plusieurs opérations d'aménagement :

- démolition de bâtiments vétustes,
- aménagement et rénovation d'un bâtiment existant appelé "ancienne villa",
- construction de bureaux, de locaux sociaux et de gardiennage pour les subdivisions voirie territoire proximité sud (VTPS) et NET 6 (directions de la voirie et de la propreté) appelé "nouvelle villa",
- aménagement du hangar existant (5 900 mètres carrés) et des espaces extérieurs,
- aménagement d'une aire extérieure de lavage,
- construction d'un atelier de serrurerie avec aménagement des étages pour VTPS.

Par ailleurs, l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) occupe aujourd'hui des locaux rue Clément Marot à Lyon 7°. Ce site est dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins et doit être libéré rapidement. Ce tènement sera cédé à l'aménageur de la ZAC (la Société d'équipement du Rhône et de Lyon - SERL) pour un montant estimé, à ce jour, à 5 M€.

Ainsi, une nouvelle implantation a été proposée sur le site de l'ERM à Vénissieux pour l'unité VQL qui occupe actuellement le rez-de-chaussée et une partie de l'étage (suite au départ de la direction de l'eau) du bâtiment situé à l'est du tènement ainsi que les locaux à l'entrée. Il comporte des laboratoires d'essais de sols et béton.

Les unités voirie mobilité patrimoine (VMPA) et voirie mobilité exploitation informatique (VMEI) sont situées au 79, cours Vitton dans le 6° arrondissement. Ce site ne fait pas partie d'une zone à développer spécifiquement. Toutefois, sa situation le rend attractif pour des opérations immobilières. La libération du site du cours Vitton est donc envisagée par la Communauté urbaine en même temps que le site de Clément Marot.

L'activité de l'unité VQL impliquant des transports de matériaux et des mouvements de véhicules lourds, il est proposé la création d'un bâtiment dédié à cette unité au sud est de la parcelle de l'ERM. L'unité VMPA s'implanterait dans les locaux existants avec toutefois une extension en front bâti sur l'avenue de la République. VMEI utiliserait les locaux de l'ancienne villa.

Pour répondre aux besoins exprimés par les 3 unités de la direction de la voirie, le projet consiste à :

- réaménager et faire une extension du bâtiment existant dénommé "nouvelle villa" pour l'installation de locaux de bureaux, de locaux communs et de locaux magasins de l'unité VMPA. Ce réaménagement et l'extension représente une surface utile de 680 mètres carrés,

- réaménager un bâtiment existant dénommé "ancienne villa" pour l'installation de locaux de bureaux et d'atelier pour l'unité VMEI comptage. Ce réaménagement représente une surface utile de 150 mètres carrés,
- construire un nouveau bâtiment sur 2 niveaux pour l'installation de locaux de bureaux, de locaux communs et de zones de laboratoire pour l'unité VQL. Cette construction représente une surface utile de 738 mètres carrés,
- réaménager le hangar existant pour l'installation de locaux de stockage de matériels pour les unités VMPA, VMEI comptage et VQL. Ce réaménagement représente une surface utile de 1 463 mètres carrés,
- aménager des espaces extérieurs pour l'installation de zones de stockages, d'essais, de déchargement et de stationnement pour les unités VMPA, VMEI comptage et VQL. Cet aménagement représente une surface de 766 mètres carrés.

Le coût estimatif des dépenses envisagées s'élève pour :

- les travaux de construction et de réaménagement à 3 594 400 € HT,
- les prestations intellectuelles (études, contrôle technique, etc.) à 180 600 € HT,
- diverses interventions (études géotechniques et topographiques, réseaux, etc.) à 173 800 € HT.

Soit un montant de 4 738 560 € TTC.

Pour rappel, l'aménagement de ce site a fait l'objet d'individualisations d'autorisation de programme successives en 2004 (2 800 000 €), 2009 (2 320 000 €) et 2010 (950 000 €) portant le montant de l'opération à 6 070 000 €. La délibération n° 2013-3538 du Conseil du 18 février 2013 a autorisé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 240 000 € concernant spécifiquement l'installation des unités VMPA, VMEI et VQL. Ainsi, le montant à individualiser en complément s'élève ainsi à 4 500 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux sur le site de l'ancien établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 4 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 3 000 000 € en 2015, 1 300 000 € en 2016, 200 000 € en 2017 sur l'opération n° 0P28O0964.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 10 810 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.